



# AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour l'ensemble du territoire national, au titre de l'année 2023, le

## CONCOURS INTERNE DE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

### Catégorie A - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des capitaines de SPP (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 162 postes

EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE : **Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023** (au parc des expositions de Rennes/St Jacques, en Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte) et au siège du CDG 35 à Thorigné-Fouillard pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves.

EPREUVES ORALES D'ADMISSION : **courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2023**, au siège du CDG 35 à Thorigné-Fouillard (35)

Le centre de gestion d'Ille et Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et/ou lieux.

	Conditions d'inscription	Date des épreuves écrites	Période d'inscription
Concours interne	<p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, <b>comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2023 ET ayant validé la formation d'intégration du lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels</b> ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un État membre de la communauté européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p> <p>Les candidats doivent également être en <b>activité à la date de clôture des inscriptions</b>, soit le 29 décembre 2022.</p>	<p>Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le <b>1<sup>er</sup> juin 2023</b></p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></p>	<p><b>L'inscription au concours externe de capitaine de SPP se déroulera en 2 étapes :</b></p> <p><b>1- Ouverture de la pré-inscription en ligne</b> <b>du 15 novembre 2022 au 21 décembre 2022, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</b></p> <p>Une pré-inscription en ligne au concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, session 2023, sera ouverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine : <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a></li> <li>- par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr »</li> </ul> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace sécurisé ».</p> <p><b>2- Validation d'inscription en ligne</b> <b>du 15 novembre 2022 au 29 décembre 2022, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</b></p> <p><b>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace sécurisé.</b></p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 29 décembre 2022, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat devra, dans le même temps, déposer sur son espace sécurisé les pièces justificatives requises.</p>